Critères d'admission 2024-2025

PROGRAMME D'ÉDUCATION PHYSIQUE - PROJET PIEP

ÉCOLE PRIMAIRE LÉOPOLD-GRAVEL

Au programme intensif en éducation physique (PIEP), l'élève reçoit cinq périodes d'éducation physique par semaine. De plus, le programme prévoit 2 séjours extérieurs de 3 jours et 2 nuits par année, de même qu'un minimum de 5 sorties à la piscine et 2 sorties de ski de fond.

Critères d'admission 2024-2025

- ✓ Le parent a assisté à l'une des rencontres d'information (mardi 28 novembre *2023*)
- ✓ Le formulaire d'inscription et une copie du premier bulletin doivent être remis au plus tard le *8 décembre 2023*.
- ✓ Une copie du deuxième bulletin doit être remise au plus tard le *20 mars 2024*.
- ✓ Le contrat en lien avec le respect des engagements (tarifs au PIEP, la participation de l'enfant à toutes les activés et séjours ainsi que le soutien du parent) est signé (*parent et enfant*).

Lors de l'étude du dossier, la recommandation de l'école primaire d'origine compte. Les 18 éléments sont notés (ABCD). Ils sont en lien avec la facilité au regard des tâches académiques, la participation, le comportement, la capacité de reconnaître ses erreurs, la capacité de concentration, le respect des règles, le niveau de persévérance, l'autonomie fonctionnelle, la vitesse d'exécution, l'effort et la motivation, l'adaptation, les devoirs, l'étude, l'assiduité, les relations avec les adultes et les pairs ainsi que l'esprit sportif et l'intérêt pour l'éducation physique.

Par ailleurs, lors de l'évaluation du dossier, les six critères doivent être respectés.

1- Note minimale de **74%** en lecture, en écriture et en mathématique
2- Ne doit nécessiter aucun service pédagogique particulier (ni récupération, ni rééducation ou orthopédagogie)
3- Aptitudes à travailler à la maison (devoirs et leçons)
4- Adaptation et implication dans son groupe-classe
5- Attitude de coopération, intérêt pour l'éducation physique
6- Aucune contre-indication médicale

La fratrie (*même père ou même mère et non pas les familles reconstituées*) sera considérée si le frère ou la sœur a participé au programme les trois années consécutives.
La priorité est accordée à dossier égal.
Les enfants des enseignants du PIEP sont acceptés s'ils rencontrent les critères.

Bien que l'étude du dossier de chaque enfant fasse l'objet d'une analyse dans sa généralité, dès qu'un des éléments ci-haut est présent, il y a lieu de se questionner.

Les dossiers sont évalués comme suit :

A- aucune inquiétude/**dossier accepté dans la pige conditionnellement au maintien des critères jusqu'en juin.**
B- un ou quelques éléments nous inquiètent (résultats, comportement ou attitude, besoin de soutien académique, effort)/**dossier en attente ou non retenu**
C- plusieurs éléments nous inquiètent (résultats, comportement ou attitude, besoin de soutien académique, effort)/**selon le nombre de demande, dossier non retenu**
D- trop d'éléments nous inquiètent/**le dossier est non retenu**